

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4491 / 100570
Eternit SA, 1530 Payerne
fabrication de plaques d'éternit
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 H
06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4492 / 101652
R. Bourgeois (Suisse) SA, 2950 Courgenay
atelier des presses
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
06.05.2004–06.06.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4490 / 100784
Orgamol SA, 1902 Evionnaz
usines Nord et Sud: fabrication de produits pharmaceutiques de bases
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
127 H
06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4494 / 100176
Fromagerie Moléson SA, 1693 Orsonnens
préparation des commandes
besoins spéciaux de consommation
3 H
01.06.2004–01.06.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 04-4205 / 100992
Nivarox-FAR SA, 2046 Fontaines NE
production des appliques de cadrans
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.06.2004–01.06.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

– 04-4495 / 109335

ExcellGene, 1870 Monthey

production, développement

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

2 H

30.04.2004–30.04.2007 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4347 / 101735
Minerva Manufacture de Chaussures SA, 2900 Porrentruy
Atelier des presses et des machines à injecter
besoin urgent
16 H
16.05.2004–16.05.2007 (Renouvellement)
- 04-4360 / 101588
Simon et Membrez SA, 2852 Courtételle
Usinage CNC boîtes or
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
19.05.2004–19.05.2007 (Renouvellement)
- 04-4361 / 100019
Plaspaq SA (Plaspaq Ltd) (Plaspaq AG), 1636 Broc
Ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H
30.05.2004–30.05.2007 (Renouvellement)
- 04-4366 / 100916
Sochinaz, société chimique de Vionnaz SA, 1895 Vionnaz
BAT 5
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
27 H
01.05.2004–01.05.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-4353 / 100031
Bultech Précision, 1630 Bulle
Centres d'usinage et de tournage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
15.05.2004–31.12.2004 (Renouvellement)
- 04-4356 / 101691
Préci-Dip Durtal SA, 2800 Delémont
Ateliers de décolletage et d'assemblage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
30.05.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 04-4358 / 101691
Préci-Dip Durtal SA, 2800 Delémont
Atelier de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
30.05.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-4345 / 100174
Multigas, 1564 Domdidier
Livraison – administration
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.01.2004–01.01.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 04-4346 / 101929
Lamineries Matthey SA, 2520 La Neuveville
Laminerie, fours à recuire
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
16.05.2004–16.05.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

1^{er} juin 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.06.2004
Date	
Data	
Seite	2485-2488
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 660

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.